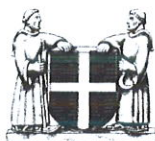


DEL2023-026



**MAIRIE DE PEYMEINADE**

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 mars 2023**  
**19 heures**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**OBJET : Aménagement du centre-ville – ZAC « Espace Lebon » - Constat de la désaffectation de bâtis communaux inclus dans le périmètre de la ZAC**

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni le mercredi 15 mars 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANCOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ.

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :** M. Yann GAMAIN - Mme Sophie PERCHERON.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** Mme Huguette LACROIX - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

**POUVOIRS DE :** Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à M. Marc BAZALGETTE - M. Eric VIDAL à Mme Patricia DI SANTO - Mme Audrey MOUTTÉ à M. Didier MOUTTÉ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Catherine LE ROLLE.

**DOMAINE / THEME : Urbanisme**

**RAPPORTEUR : Jean-Luc FRANÇOIS**

### **SYNTHESE**

Par délibération n°2021-053 du 7 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé le principe du déclassement anticipé des biens communaux concernés par la ZAC Lebon et leur cession à la SAGEM.

Par délibération n°2022-065 en date du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé prorogation du délai de désaffectation de ces parcelles. Parmi celles-ci, les parcelles bâties cadastrées section AE n°276, 278, 422 en partie (bâti uniquement) et AR n°184 ne sont à présent plus affectées à un usage public.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la constatation de la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées section AE n°276, 278, 422 en partie (bâti uniquement) et AR n°184.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 et L.2141-2 ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-5 et suivants ;

**Vu** la délibération n°160623-03 en date du 23 juin 2016 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation dans le cadre du projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

**Vu** la délibération n°2017-021 en date du 30 mars 2017 approuvant le bilan de concertation publique ;

**Vu** la délibération n°2017-022 en date du 30 mars 2017 portant sur l'approbation du dossier de création de la ZAC et décision de création de la ZAC « Espace Lebon » ;

**Vu** la délibération n°2018-005 en date du 21 février 2018 portant sur le choix du concessionnaire de la ZAC « Espace Lebon » et approuvant le traité de concession ;

**Vu** la délibération n°2019-032 en date du 20 juin 2019 portant sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC « Espace Lebon » ;

**Vu** la délibération n°2019-033 en date du 20 juin 2019 portant sur l'approbation du programme d'équipements publics de la ZAC « Espace Lebon » ;

**Vu** la délibération n°2021-053 en date du 7 avril 2021 portant sur la cession des terrains communaux inclus dans le périmètre de la ZAC à la SAGEM, concessionnaire ;

**Vu** la délibération n°2022-065 en date du 28 septembre 2022 portant désaffectation et déclassement de terrains communaux inclus dans le périmètre de la ZAC ;

**Vu** le procès-verbal de constat de Maître Jean-Luc GIORDANO, huissier - commissaire de justice, en date du 29 novembre 2022 portant sur la désaffectation des bâtis communaux existants sur les parcelles AE n°276-278-422 et AR n°184 ;



**Monsieur Jean-Luc FRANÇOIS expose au Conseil Municipal :**

**Considérant** que la délibération n°2021-053 en date du 7 avril 2021 valide le déclassement par anticipation et prévoit une désaffectation ultérieure de l'ensemble des parcelles communales préalablement à leur cession à la société SAGEM, concessionnaire de la ZAC Espace Lebon ;

**Considérant** que le déclassement par anticipation des parcelles visées à ladite délibération concerne les parcelles cadastrées suivantes :

- Section AE numéros : 274, 275, 276, 277, 278, 293, 418, 419, 422 et 477,
- Section AR numéros : 184, 185, 186 ;

**Considérant** que la délibération n°2022-065 en date du 28 septembre 2022 prévoit une prorogation de la désaffectation de ces parcelles ;

**Considérant** qu'un constat de désaffectation a d'ores et déjà pu être réalisé le 29 novembre 2022 par Maître Jean-Luc GIORDANO, huissier, pour les parcelles bâties suivantes :

- Section AE numéros : 276, 278, n°422 (seul le bâti est concerné)
- Section AR numéros : 184 ;

**Considérant** en effet que la propriété communale AR n°184 a accueilli en dernier lieu les associations Rencontres Activités Loisirs (RAL) et l'Entraide, d'utilité publique ;

**Considérant** que les associations ayant libéré le local, ce dernier n'est donc plus affecté à l'usage du public ou ne participe plus à l'exécution d'un service public ;

**Considérant** que la propriété communale AE n°276 a accueilli en dernier lieu le poste de police municipale ;

**Considérant** que la police municipale ayant libéré le local, ce dernier n'est donc plus affecté à l'usage du public ou ne participe plus à l'exécution d'un service public ;

**Considérant** que la propriété communale AE n°278 a accueilli du matériel des services techniques municipaux ;

**Considérant** que les services techniques ayant libéré le local, ce dernier n'est donc plus affecté à l'usage d'un service public ;

**Considérant** que la propriété communale AE n°422 comporte en partie un bâti qui était précédemment occupé par la Mission Locale et le Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE) ;

**Considérant** que ces services ont quitté les lieux et que ce bâti n'est plus à l'usage du public ;

**Considérant** que le Conseil Municipal doit constater la désaffectation de ces biens conformément à la délibération approuvant leur déclassement par anticipation, avant leur cession à la SAGEM, concessionnaire de la ZAC Espace Lebon ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Commune ;

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la constatation de la désaffectation du domaine public des biens cadastrés section AE n°276, 278, 422 en partie (bâti seul) et AR n°184.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation des biens cadastrés section AE n°276, 278, AE 422 en partie (bâti seul) et AR n°184,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte afférent à ce dossier.

**VOTE :**

**POUR : 22**

M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE (2) - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN (2) - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANCOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE (2).

**ABSTENTIONS : 5**

Mme Patricia DI SANTO (2) - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ (2).

Fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 15 mars 2023.

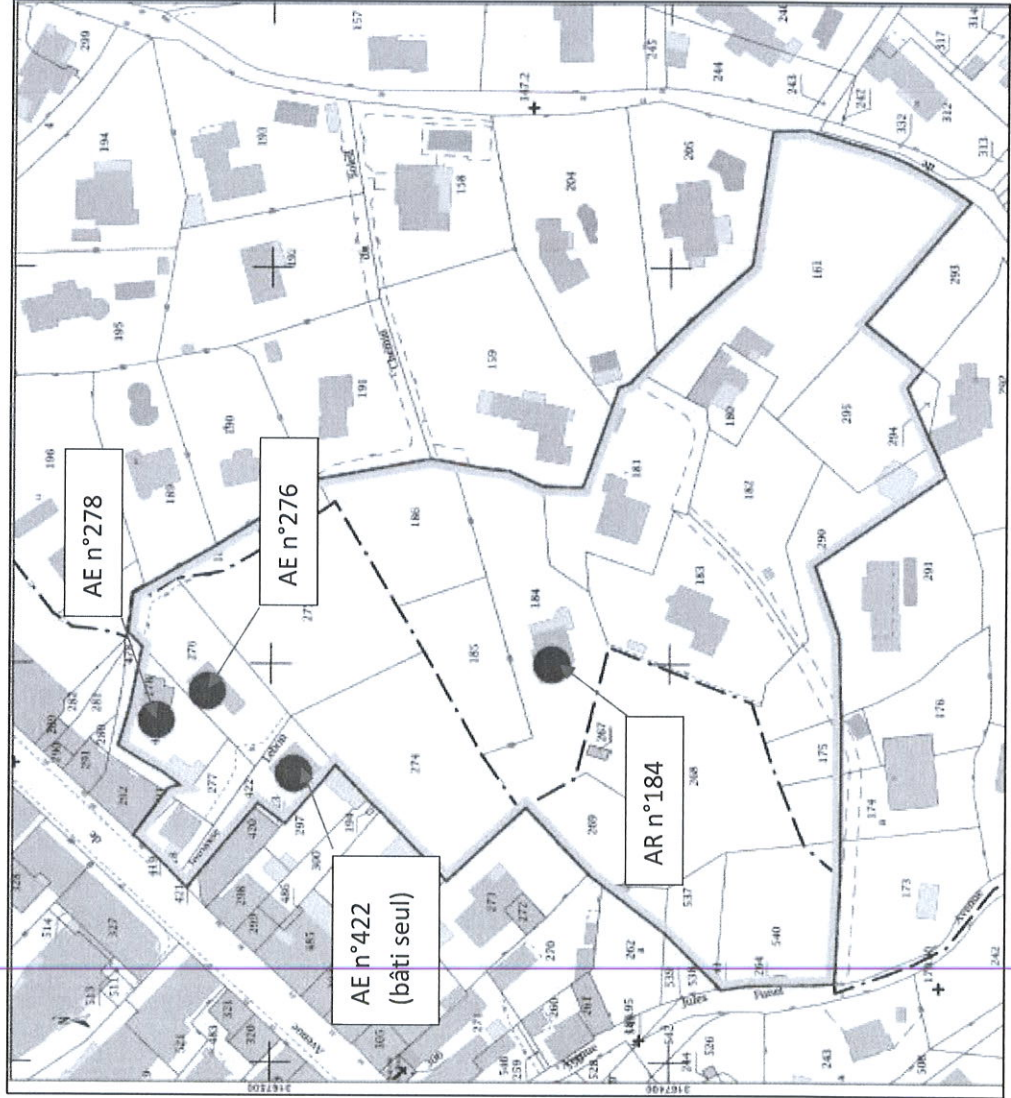
Le Maire,  
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

La Secrétaire de séance,  
Catherine LE ROLLE



ANNEXE DEL2023-026-A-

ZAC « Espace Lebon » - Désaffectation et déclassement de bâtis communaux inclus dans le périmètre de la ZAC



Accusé de réception en préfecture  
006-210600953-20230315-DEL2023-026-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023